Compte-rendu de la rencontre DGESCO – APSES – 4 décembre 2020

<u>Présents :</u>

Pour la DGESCO:

- Édouard Geffray Directeur général de l'enseignement scolaire
- Nicolas Ginsburger Adjoint à la cheffe de bureau des lycées généraux et technologiques, DGESCO
- Géraldine Dolléans Directrice de cabinet du directeur général de l'enseignement scolaire
- Laurent Bergez Chef du bureau des contenus pédagogiques et des langues, DGESCO

Pour l'APSES:

- Solène Pichardie Co-présidente
- Camille Aymard Co-secrétaire générale
- Olivier Louail Co-secrétaire général

<u>APSES</u>: L'objet de cette demande d'audience est d'évoquer les effets de la réforme sur les SES ainsi que les conditions très particulières de cette année.

Concernant les épreuves du baccalauréat :

- Nous avons lancé une pétition avec d'autres organisations pour demander de reporter les épreuves de spécialité de terminale en juin car les programmes ne seront pas bouclés pour mars. Aussi, il y a plus que jamais des écarts importants entre les élèves en raison du confinement de mars dernier et de l'enseignement hybride. Le retard par rapport à l'année dernière n'a pas été rattrapé et les inégalités continuent de se creuser.
- En SES, les épreuves du bac sont très exigeantes (notamment la dissertation) et cette exigence doit être maintenue mais les élèves ne seront pas prêt.e.s en mars car l'acquisition de la méthodologie et des connaissances nécessaires aux épreuves du baccalauréat requiert du temps.
- → A minima, il faut reporter les épreuves en juin, en conservant les 8 chapitres qui doivent être traités en mars.
- Nous sommes conscients de la volonté du ministre de tenir compte des notes des épreuves de spécialité dans Parcoursup mais, à titre exceptionnel pour l'année 2020-2021 et compte tenu des circonstances, cela pourrait fonctionner avec les seules notes et appréciations de bulletins, comme les années précédentes.
- Concernant plus spécifiquement les SES, alors que des doublements de sujets et/ou des allègements de programmes ont été annoncés pour certaines spécialités, le seul aménagement annoncé pour les SES est le doublement d'un seul des deux sujets (l'épreuve composée).

DGESCO:

- L'organisation du baccalauréat a déjà été simplifiée, cette année, en raison du contexte sanitaire.
- Les élèves ont besoin de stabilité : nous avons à leur égard, autant que possible, un devoir de prévisibilité. Annoncer à nouveau des changements dans l'organisation des épreuves ne les aiderait pas à y voir clair.
- Il ne faut pas perdre de vue qu'évaluer un élève au mois de mars n'est pas la même chose qu'évaluer un élève en juin : cela doit être pris en compte dans la façon d'évaluer les candidats à l'examen.
- Sur les programmes : il y a eu des configurations différentes selon les disciplines, de sorte que les programmes d'examens correspondent à la réalité des acquis des élèves au mois de mars.
- Sur les aménagements des sujets : il y a eu aussi des configurations différentes selon les disciplines (on n'évalue pas les maths ou même HGGSP comme les SES). L'idée était d'offrir un panel de choix plus grand. C'est l'Inspection Générale qui a proposé les sujets et les aménagements en fonction des spécificités de chaque discipline et enseignement. Il y a aussi un cadre strict en termes de proposition et de conception de sujets : on ne peut pas en proposer un nombre illimité. En SES, compte tenu de ces contraintes, le choix a été fait de ne dédoubler que l'épreuve composée, qui est par ailleurs davantage choisie par les candidats que la dissertation en règle générale. Il s'agit de faire en sorte qu'un élève retrouve forcément au moins un sujet qu'il a traité en cours d'où l'idée d'avoir des sujets dits « cœur de programme » et non pas des sujets de niche car même avec 10 sujets de niche, les élèves pourraient être perdu.e.s.

APSES:

- En SES, il n'y a pas de « cœur de programme » car les objectifs d'apprentissage ne sont pas hiérarchisés. On ne peut déterminer nous-même ce qui constitue ce « cœur de programme » et nous ne pouvons donc pas anticiper si les élèves seront effectivement bien préparé.e.s pour les épreuves.
- En SES, nous n'avons pas eu de document avec les points prépondérants du programme à travailler en priorité afin de cadrer nationalement les attendus.
- L'autre difficulté, c'est qu'au mois de mars les élèves ne savent pas encore faire de dissertation ou argumenter correctement. Même si on baisse les exigences en termes de contenu, la méthodologie n'est pas acquise.
- Si on veut que tous les élèves accèdent à un niveau d'exigence élevée, il faut laisser le temps aux élèves de se préparer.

DGESCO:

- La DGESCO invite l'APSES à contacter l'inspection générale disciplinaire ;
- Mais au-delà de cette année très particulière, toutes ces réflexions sont symptomatiques d'un système où on pense tout par rapport au baccalauréat. L'enjeu n'est-il pas aussi que les élèves sachent faire une dissertation pour rentrer dans le supérieur ? À quoi les prépare-t-on ?
- Après les épreuves du mois de mars, les élèves vont continuer à étudier le programme des spécialités et à se former, en étant moins focalisés sur la

préparation des épreuves écrites, mais davantage sur le grand oral et surtout sur la poursuite de l'acquisition des compétences nécessaires aux études post-bac. Notre objectif reste de former des jeunes armés pour le supérieur ou l'insertion professionnelle.

APSES:

- On constate dans les classes qu'il existe deux grandes difficultés des élèves face au traitement d'un sujet : le hors-sujet ou la récitation de cours. Cela est problématique pour le supérieur mais aussi pour les épreuves de bac. Dépasser ces deux difficultés ne s'acquiert que très progressivement.
- On prépare au bac et au supérieur et c'est pour cela qu'on tient beaucoup à la dissertation. C'est un signal négatif que d'évaluer l'élève à un moment où il n'est pas prêt et cela ne l'aide pas à progresser.

DGESCO:

- La réalisation d'une dissertation mobilise des compétences transversales : il faut donc capitaliser aussi sur le travail effectué par les élèves dans les autres disciplines, par exemple la philosophie. Les progrès, les déclics sont amenés par l'ensemble des équipes pédagogiques.

APSES:

- Oui, tout à fait, nous avons l'habitude de travailler en équipe notamment sur la méthodologie de la dissertation. Toutefois, ces habitudes pédagogiques sont en partie remises en cause du fait de l'éclatement des équipes pédagogiques suite à la mise en œuvre de la réforme.
- Les collègues nous font remonter que le grand oral n'est pour l'instant pas préparé car il y a la pression des écrits de mars. Après mars il faudra préparer le grand oral et nous n'aurons que très peu de temps pour continuer à travailler la méthodologie de l'écrit.
- L'APSES est très attachée aux compétences orales, dont l'évaluation se traduit notamment désormais par le grand oral. Mais aujourd'hui, nous avons l'impression que nous n'arrivons pas à préparer correctement les élèves. Maintenir cette épreuve sans préparation rigoureuse en amont, c'est renoncer à lutter contre les inégalités (notamment sociales) de maîtrise des compétences orales entre les élèves. D'où la demande de suspension du grand oral cette année. Il faudrait de réels moyens pour préparer cette épreuve.

DGESCO:

Nous entendons vos arguments. Mais la question demeure : quels jeunes envoiet-on dans le supérieur ? Vous demandez d'alléger fortement les programmes, de suspendre le grand oral : cela nous conduirait à renoncer en partie à une formation exigeante des élèves et à les envoyer dans l'enseignement supérieur avec moins de garanties d'y avoir été bien préparé.e.s.

APSES:

- Pour nous justement, aller vite c'est renoncer à une formation exigeante des élèves. Depuis septembre, nous accumulons les renoncements et les collègues sont en souffrance professionnelle car ils/elles avancent dans le programme tout en

- sachant que certaines notions ou certaines méthodes n'ont pas été comprises ou acquises par les élèves.
- Dans cette situation exceptionnelle, laisser plus de temps aux collègues et aux élèves, avec seulement 8 chapitres sur 12 et des épreuves en juin, c'est garder un niveau d'exigence élevé. Ils/elles seront donc mieux armé.e.s pour le supérieur.

Concernant les effets de la réforme sur l'enseignement des SES :

- Bilan de nos enquêtes : concernant les conditions d'enseignement en SES, on constate la perte de nombreux dédoublements, la diminution de la possibilité de travailler en groupes à effectifs réduits et la perte massive de l'accompagnement personnalisé. Cela a eu des effets négatifs sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves.
- De plus, même si l'enseignement des SES fait désormais partie du tronc commun de seconde générale et technologique, le volume horaire est très insuffisant pour ce niveau. Si on veut que les élèves aient des bases solides, il faudrait augmenter ce volume horaire.
- Est-ce qu'un bilan de la réforme du lycée va être fait et des adaptations envisagées concernant les programmes ?

DGESCO:

- Cela rentre dans le cadre du comité de suivi de la réforme. La question des programmes sera posée dans ce cadre.

APSES:

Est-ce que dès septembre prochain, des allègements pourront être envisagés ?

DGESCO:

- Il est trop tôt pour répondre à cette question.

La rencontre se termine par la proposition du DGESCO de rendre compte de cet échange à l'IGESR et au ministre, et de rencontrer l'APSES à nouveau en début d'année 2021 pour poursuivre les échanges et les réflexions sur ces divers sujets.